

TABLEAU DE GARANTIES

INTÉRIMAIRES SANTÉ LOI EVIN vous permet d'accéder à la Garantie de base du régime de santé.

ACTES MÉDICAUX	
Professionnels de santé adhérents à un D.P.T.M	
Consultations et visites spécialiste ou généraliste	100% BR
Actes techniques médicaux (ATM) et Radiologie	
Professionnels de santé non adhérents à un D.P.T.M	
Consultations et visites spécialiste ou généraliste	100% BR
Actes techniques médicaux (ATM) et Radiologie	
Autres Actes médicaux	
Auxiliaires médicaux	100% BR
Analyses médicales	
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITÉ	
Frais de séjour	100% BR
Forfait journalier hospitalier	Frais réels, limités au forfait réglementaire en vigueur
Honoraires médicaux et chirurgicaux pour les médecins adhérents à un D.P.T.M	100% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux pour les médecins non adhérents à un D.P.T.M	
Chambre particulière (durée maximale : 12 jours)	40 € par jour
Forfait maternité	300 €
PHARMACIE (remboursée par la Sécurité sociale)	
Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale (hors médicaments remboursés à 15 % par la Sécurité sociale)	100% BR
DENTAIRE	
Soins et prothèses dentaires 100% Santé	RSS + 100% des frais restant à charge dans la limite des HLF
Prothèses dentaires (dont Inlay Onlay et Inlay Core) - Panier de soins à tarifs maîtrisés	240% BR dans la limite des HLF
Prothèses dentaires (dont Inlay Onlay et Inlay Core) - Panier de soins à tarifs libres	240% BR
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	200% BR
OPTIQUE - Dans la limite de 1 équipement tous les 2 ans pour les adultes, et 1 équipement par an pour les enfants ou en cas de changement du défaut visuel	
Équipements 100% Santé - Montures et verres de classe A	RSS + 100 % des frais restant à charge (dans la limite des PLV pour les verres)
Équipements du panier de soins à Tarifs libres - Montures et verres de classe B	Voir Tableau des garanties et Grille optique sur le site www.interimairesSante.fr
Options et services supplémentaires dans le réseau Itelis	
Chirurgie réfractive	400 € par oeil
Lentilles acceptées par la Sécurité sociale	RSS + 110 € / an (minimum 100% BR)
Lentilles refusées par la Sécurité sociale (y.c. jetables)	110 € par an
AIDES AUDITIVES	
Équipements 100% Santé	RSS + 100% des frais restant à charge dans la limite des PLV
Équipements à tarifs libres	RSS + 560 € par oreille
Accessoires, entretien et piles remboursés par la Sécurité sociale	100% BR
AUTRES	
Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale	35 € par acte
Ostéopathie, Chiropractie, Etiopathie non remboursées par la Sécurité sociale	35 € par séance dans la limite de 2 séances / an / bénéficiaire
Grands et petits appareillages (orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils) pris en charge par la Sécurité sociale	150% BR
Actes de prévention	100% BR
Transport	100% BR

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale - D.P.T.M : Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée - RSS : remboursement de la Sécurité sociale - Frais réels : Frais réels engagés par le bénéficiaire - HLF : Honoraires limites de facturation fixé par la réglementation en vigueur - PLV : Prix limites de vente fixés par la réglementation

Pour plus de détails concernant vos garanties et pour consulter votre **Grille optique**, rendez-vous sur le site interimairesSante.fr, rubrique « Mes Garanties ».